

Arrêté n°2020 312 /MS/CAB
Portant autorisation de construire un Centre
de santé et de promotion sociale à Dan.

LE MINISTRE DE LA SANTE

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-



- Vu la constitution ;
- Vu le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°021-2006/AN du 14 novembre 2006 portant modification de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu la requête du Président du comité villageois de développement de Dan, relative à la construction d'un Centre de santé et de promotion sociale à Dan, province du Kénédougou.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation de construire un Centre de santé et de promotion sociale (CSPS), en matériaux définitifs à Dan, est accordée aux populations de ladite localité et environs, commune de Kourinion, province du Kénédougou, district sanitaire de Orodara, région des Hauts Bassins.

ARTICLE 2 : Le Centre de santé et de promotion sociale comprendra, selon le plan type du Ministère de la santé :

- un dispensaire avec équipement ;
- une maternité avec équipement ;
- un dépôt pharmaceutique ;
- un logement pour le personnel du dispensaire ;
- un logement pour le personnel de la maternité ;
- des latrines et toilettes extérieures ;
- un forage équipé d'une pompe.
- un incinérateur.

ARTICLE 3 : Le Ministère de la santé fournira le personnel qualifié requis, dès que possible, après la construction et l'équipement complets du CSPS selon les normes.

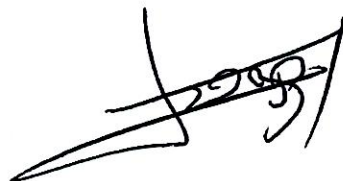
ARTICLE 4 : Le Directeur régional de la santé des Hauts Bassins est chargé du suivi du projet.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 27 AOÛT 2020

AMPLIATIONS :

- Gouverneur des Hauts Bassins	1
- S.G/Santé	1
- H.C. Kénédougou	1
- DRS Hauts Bassins	1
- MCD Orodara	1
- Mairie Kourinion	1
- Toutes directions	15
- Populations intéressées	2
- Archives/Chrono	1



Professeur Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO

Officier de l'ordre de l'Étalon